

ID: 031-200072643-20230706-2023153-DE



N°2023-153

Objet : Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) des Terres d'Aurignac – Modalités de mise à disposition du public

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION	
En exercice	140		
Présents	83	Date de la convocation : 29 juin 2023	
Procurations	21		
Votants	104		

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présente
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présente
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Excusé
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Absent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Thierry TOUBERT
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent

Reçu en préfecture le 11/07/2023





ID: 031-200072643-20230706-2023153-DE

29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Absent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Suppléée par E CARBONNE
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Absent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Absent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Suppléé par Robert GRAMOND
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Absent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Procuration à Claire VOUGNY
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Michel MONFERRAN
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
65	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Absent
66			Josiane	Absente
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI		
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Procuration à Valentin BIASON
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Absent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Procuration à Alain FRECHOU
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Absent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Procuration à Jean-Charles DASQUE
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
00				

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023



ID: 031-200072643-20230706-2023153-DE

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Procuration à Robert DUCLOS
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Absent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à Céline RICOUL
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Marie-Pierre BITEAU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Josette CAZES
Α	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Evelyne RIERA
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Présente
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Jean-François AGNES
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Annie NAVARRE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Procuration à Isabelle RAULET
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Marlène GASTO
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Manuel ISASI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Absent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Présent
	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Absent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Présent
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne Evelyne	Procuration à Jean-Michel LOSEGO
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Procuration à Annabelle FAUVERNIER
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Procuration à Véronique BERREBI
	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
133 134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Procuration à Magali GASTO OUSTRIC
135				
136	VALENTINE DE PIVIÈRE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU



ID: 031-200072643-20230706-2023153-DE

Délibération n° 2023-153

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI) DES TERRES D'AURIGNAC MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 153-47;

Madame la Présidente présente les motifs pour lesquels le Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac approuvé le 25 septembre 2017 a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée, prescrite par arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges n° 2022-15 du 19 mai 2022 à savoir :

- Le repérage sur le règlement graphique, au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'urbanisme de bâtiments situés en zones agricole et naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination et l'adaptation du règlement écrit pour préciser la nature des destinations et sous-destinations autorisées ou soumises à condition.
- Classement de la parcelle ZN 25 en Espace Boisé Classé sur la commune de LATOUE, dans le cadre d'une mesure compensatoire Evitement-Réduction-Accompagnement-Compensation relatives aux espèces protégées ;

Madame la Présidente précise que le projet de modification simplifiée doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un délai d'un mois minimum, afin de recueillir ses observations et que le conseil communautaire doit délibérer sur les modalités de cette mise à disposition, ainsi que sur l'information du public concernant les dates et moyens de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE :

1) La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et dans les mairies d'ALAN, AULON, AURIGNAC, BACHAS, BENQUE, BOUSSAN, BOUZIN, CASSAGNABERE-TOURNAS, CAZENEUVE-MONTAUT, EOUX, ESPARRON, LATOUE, MONTOULIEU-SAINT-BERNARD, PEYRISSAS, PEYROUZET, SAINT-ANDRE, SAINT-ELIX-SEGLAN, SAMOUILLAN et TERREBASSE aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges à l'adresse suivante www.coeurcoteaux-comminges.fr du 17 juillet au 18 août 2023.
- Les personnes intéressées par les dossiers pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.
- Un registre établi sur feuillets non mobiles sera tenu à disposition du public pour recueillir ses observations aux lieux où sont déposés les dossiers.
- Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame la Présidente à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges 4, rue de la république – 31800 Saint-Gaudens ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@la5c.fr pendant la durée de la mise à disposition du public.

2) Les modalités de la mise à disposition feront l'objet d'une information du public, au moins huit (8) jours avant leur début, selon les moyens suivants :

- Affichage de la délibération et de l'avis de mise à disposition au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et dans les mairies d'ALAN, AULON, AURIGNAC, BACHAS, BENQUE, BOUSSAN, BOUZIN, CASSAGNABERE-TOURNAS, CAZENEUVE-MONTAUT, EOUX, ESPARRON, LATOUE, MONTOULIEU-SAINT-BERNARD, PEYRISSAS, PEYROUZET, SAINT-ANDRE, SAINT-ELIX-SEGLAN, SAMOUILLAN et TERREBASSE, affichage prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition
- Avis de mise à disposition inséré sur le site internet de la Communauté de Communes : <u>www.coeurcoteaux-comminges.fr</u>

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023



ID: 031-200072643-20230706-2023153-DE

- 3) À l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente présentera au conseil communautaire qui délibèrera sur le bilan de celle-ci ;
- 4) Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du bilan de la mise à disposition sera approuvé par délibération motivée du conseil communautaire.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage/publication au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies d'ALAN, AULON, AURIGNAC, BACHAS, BENQUE, BOUSSAN, BOUZIN, CASSAGNABERE-TOURNAS, CAZENEUVE-MONTAUT, EOUX, ESPARRON, LATOUE, MONTOULIEU-SAINT-BERNARD, PEYRISSAS, PEYROUZET, SAINT-ANDRE, SAINT-ELIX-SEGLAN, SAMOUILLAN et TERREBASSE, pendant un mois et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens.

POUR:

104

CONTRE:

//

ABSTENTION :

//

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 06 juillet 2023.

Pour extrait conforme, La Présidente,



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023



ID: 031-200072643-20230706-2023153-DE